

FO

Une force intacte

60

ans



LIBERTE ET INDEPENDANCE SYNDICALES

Déclaration de la Commission Exécutive Confédérale à l'occasion du sixantième anniversaire de la scission

Fidèles à 1884, 1895 et 1906, les militants de « Résistance Ouvrière » faisant preuve de courage et de détermination, décidèrent en 1947, de quitter la CGT pour fonder quelques mois plus tard la cgt FORCE OUVRIERE.

De tous temps, les militant(e)s de la CGT puis de la cgt FO ont porté l'étendard de la liberté et de l'indépendance syndicales tant au niveau national qu'au plan international.

C'est à ce titre qu'ils ont contribué à développer la pratique contractuelle, le paritarisme, et défendu activement le modèle républicain.

C'est ce qu'ils ont à nouveau confirmé lors de leur récent congrès Confédéral :
libres – indépendants – déterminés.

A L'ORIGINE

La loi du 21 mars 1884 (dite loi WALDECK-ROUSSEAU) a permis notamment aux adhérents de préserver leur anonymat et aux syndicats de n'avoir des comptes à rendre ni à l'Etat, ni au patronat, mais à ses seuls mandants : les salariés, liberté individuelle et liberté collective allant de pair.

Cette liberté reconnue à chacun des syndicats a permis leur regroupement volontaire en 1895 au sein de la confédération générale du travail, puis la fusion des fédérations professionnelles et des bourses du travail, conciliant ainsi solidarité et fédéralisme ouvriers.

Cette volonté de préserver cette liberté contre toute intervention extérieure au mouvement syndical a largement contribué à la rédaction de la Charte d'Amiens en 1906.

IL Y A SOIXANTE ANS

Cet attachement indéfectible à la liberté et à l'indépendance syndicales a amené la scission de 1947 par le refus de voir le mouvement ouvrier soumis à un parti politique, en l'occurrence l'emprise du Parti Communiste Français sur la CGT.

Dès son origine, la confédération générale du travail Force Ouvrière a rappelé que l'indépendance n'a jamais été l'indifférence à la forme de l'Etat, la liberté syndicale étant inséparable de la démocratie. De même, a-t-elle proclamé son attachement aux valeurs et principes républicains, liant dans les faits la solidarité et l'égalité de droits.

Fondamentalement attachée à la liberté d'association et de négociation, concevant la pratique contractuelle comme une expression de l'indépendance, luttant en permanence contre tous les totalitarismes, la cgt FO a, dès l'origine, mis en pratique ses positions et principes en obtenant par exemple, la loi du 11 février 1950 sur l'édifice contractuel ou en participant à la création de la CISL au niveau international.

DEPUIS SOIXANTE ANS

Par principe et par volonté constante depuis soixante ans, la cgt FO est indépendante des partis politiques, des gouvernements, du patronat et de toute influence extérieure au mouvement syndical. Elle est en conséquence ouverte à tous les salariés quelques soient leurs opinions politiques, religieuses ou philosophiques.

Le refus du soutien syndical à un parti politique quel qu'il soit, l'amène naturellement à privilégier la pratique contractuelle et conventionnelle entre interlocuteurs sociaux libres et indépendants pour faire aboutir les revendications. Le syndicalisme libre refuse donc la participation du syndicat à la gestion de l'entreprise ou de l'administration, et rejette toute forme d'institutionnalisation des structures confédérées, c'est-à-dire leur intégration, dans les pouvoirs publics au niveau international, européen, national ou régional.

L'action syndicale par son caractère réformiste, c'est-à-dire l'émancipation progressive des travailleurs, se traduit par une pratique conventionnelle exigeante en matière de contenu et dont les niveaux de négociation sont articulés conformément à la conception républicaine du principe de faveur.

Au titre de la réalisation des droits individuels et collectifs, elle a joué un rôle moteur dans la construction du paritarisme notamment dans la création du régime d'assurance-chômage et des caisses de retraites complémentaires, comme dans l'acquisition de droits nouveaux en matière de conditions de travail et de formation.

AUJOURD'HUI

Sous l'effet du capitalisme financier, la solidarité et l'égalité sont mises en opposition avec l'individualisme et le « mérite ». Cela se traduit par des remises en cause de la protection sociale collective du paritarisme, des services publics, du rôle normatif des conventions collectives et des lois, autant d'éléments constitutifs de l'édifice social républicain.

Prenant appui sur un pseudo réalisme mêlant inéluctabilité et résignation, émergent des tentatives d'institutionnalisation voire d'intégration du syndicalisme qui remettraient en cause la liberté syndicale, le droit de grève et la capacité d'autodétermination du syndicat.

Cela vaut pour le rôle du syndicat, sa liberté et celle de ses adhérents.

Ni ONG, ni institution, ni entreprise, ni intermédiaire, le syndicat doit demeurer l'outil que se choisissent librement les salariés pour défendre et représenter leurs intérêts matériels et moraux, ce que permet en particulier la loi de 1884.

La cgt FO marque sa détermination à défendre les principes de base originels du syndicalisme et met en garde les pouvoirs publics et le patronat contre toute tentative de soumission ou d'anesthésie.

DEMAIN

Convaincue que sans être un objectif, le pluralisme syndical est une nécessité répondant à des conceptions différentes, ainsi qu'à une réelle liberté et à la vitalité de la démocratie.

Persuadée que seule la forme confédérée est pertinente et indispensable pour représenter efficacement et solidairement l'ensemble des travailleurs actifs, chômeurs et retraités.

Déterminée à faire vivre le rapport de force, c'est-à-dire l'expérience des oppositions et divergences, dans la négociation comme dans l'action.

Profondément attachée à la liberté de négociation et à la pratique contractuelle comme outils indispensables de l'indépendance syndicale et de l'amélioration de la situation économique et sociale des salariés.

Faisant sienne les valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité et leur mise en œuvre.

Ce 19 décembre 2007, la cgt Force Ouvrière rend hommage à tous ses militants qui ont défendu la liberté et l'indépendance. Elle appelle tous ses militants actuels et à venir, à poursuivre cet héritage, à continuer à lutter contre toute hégémonie, ingérence ou moralisme, à construire chaque jour, et à tous les niveaux, les conditions nécessaires au progrès social et économique.

FORCE OUVRIERE
Un vrai syndicat
Une force intacte

1945: LES GROUPES FORCE OUVRIÈRE

En mars 1945, les communistes ont fait en sorte de se présenter aux listes communes de la Résistance pour les élections municipales en se référant de la CGT leur permettant de conquérir la majorité à la CGT.

En septembre, la nouvelle majorité confédérale va plus loin: elle s'aligne sur le Parti communiste et appelle à voter «NON» au référendum constitutionnel.

C'est alors que pour défendre l'indépendance syndicale et pour essayer de la reconquérir «de l'intérieur» se forment les groupes «Force Ouvrière», en décembre 1945, autour du journal du même nom, qui fait suite au *Résistance Ouvrière* de la guerre.

C'est André Viot qui le dirige et qui lui a donné son titre.

Force Ouvrière s'efforce de regrouper tous les syndicalistes libres pour lutter contre les mots d'ordre systématiques du PC et rendre à l'organisation ouvrière son indépendance d'action.

1946: LA CGT SOUS LE CONTROLE DU PARTI COMMUNISTE

En avril 1946 a lieu le premier Congrès confédéral groupant les délégués de 5 500 000 syndiqués.

Les communistes savent qu'ils ont une majorité de 80% des voix.

La Commission administrative se compose de 20 unitaires (communistes) et 15 confédérés (Jouhaux) et le Bureau confédéral comprend 7 unitaires et 6 confédérés. Au secrétariat général, l'égalité théorique entre Léon Jouhaux et Benoît Frachon est maintenue.

Les communistes font adopter des modifications aux statuts qui permettent désormais que le vote de 7 grosses fédérations contrôlées par eux (métaux, bâtiment, textile, cheminots, sous-sol, alimentation, agriculture) décide de tout.

En fait, c'est Benoît Frachon qui est le véritable responsable de la CGT et ce n'est pas le retour de Léon Jouhaux, en mai 1945, qui a pu faire se rétablir l'équilibre.



Léon Jouhaux de retour d'Allemagne en mai 1945

1947: L'UNITÉ SYNDICALE SE BRISE

Au lendemain de la Libération, la CGT est très modérée dans ses actions revendicatives. Les ouvriers doivent reprendre le travail et tout faire pour que la France recouvre son indépendance économique.

Les communistes déconseillent formellement toute grève revendicatrice.

Mais, mécontents du blocage des salaires alors que le prix de la vie augmente constamment, les travailleurs de la base déclenchent des grèves, malgré les responsables syndicaux communistes: **grève des rotativistes en janvier 1946, grève des PTT en juillet 1946, grève partielle de la Régie Renault en avril 1947.**

Présents dans le ministère Ramadier, qui condamne la grève Renault, les ministres communistes, sentant le danger, décident finalement de soutenir la grève.

Le 4 mai 1947, le gouvernement Ramadier démissionne d'autorité les ministres communistes. Rejetés dans l'opposition, les Communistes vont se retrouver à la pointe de tout mouvement revendicatif.

FORCE OUVRIÈRE

Devant les dangers croissants de la politisation des Organisations syndicales,
la Conférence des groupes **FORCE OUVRIÈRE**
réunie à Paris, salle Lancry, les 8 et 9 novembre 1947

Expression nationale du syndicalisme ouvrier indépendant,

Affirme que l'Unité ouvrière est plus que jamais nécessaire ;

Déclare que cette Unité ne pourrait résister à la politisation des Organisations syndicales ;

Rappelle l'impérieuse nécessité, pour le syndicalisme, de se déterminer lui-même à l'endroit de tous problèmes de sa compétence dont il juge utile de se saisir, ce qui implique qu'il ait la pleine maîtrise de sa structure, de son administration et de ses actes, selon l'esprit ayant inspiré, en 1906, le Congrès Confédéral d'Amiens ;

Se déclare également en plein accord avec la Charte d'Unité de 1936, devenue préambule des statuts de la C.G.T., selon quoi le mouvement syndical ne peut s'isoler dans la nation et lui reconnaît, en conséquence, le droit de provoquer des rapprochements ou des collaborations en vue d'une action déterminée ;

Considère que la force du mouvement syndical réside essentiellement dans le nombre et dans la cohésion du nombre ;

Que cette Unité et cette cohésion exigent, à l'intérieur de l'Organisation, la pratique constante des règles d'une véritable démocratie et de la plus fraternelle tolérance ;

Dénonce comme dangereuse pour l'Unité syndicale et la force du syndicalisme ouvrier la recherche systématique des postes de direction par les militants d'un parti politique, en vue de faire du mouvement syndical un instrument de ce parti.

La Conférence **Force Ouvrière** décide d'engager l'action pour la démocratisation de la C.G.T. sur la base de la libre consultation de la totalité des adhérents. Cela exige la pratique du suffrage universel et secret dans la vie syndicale et, aussi, la représentation proportionnelle des tendances exprimées, aussi bien dans l'élection des responsables syndicaux que dans les mandats dont ils disposent, au nom de leurs adhérents, partout où ils s'expriment en leur nom : à l'U.D., à la Fédération, aux Congrès Confédéraux.

S'adressant solennellement à tous les travailleurs :

- ceux groupés sous l'égide de **FORCE OUVRIÈRE**
- ceux de la minorité confédérale qui ne les auraient pas rejoints,
- ceux aussi qui, par découragement, auraient pu abandonner l'Organisation — à ces derniers, demande de la réintégrer,
- et, à tous, demande, usant de leurs droits normaux de syndiqués et en accomplissant tous les devoirs, de s'employer, au sein de l'Organisation, à faire respecter les principes de tolérance et les règles de la démocratie pour le triomphe du syndicalisme libre et indépendant,

S'adressant aussi, et non moins solennellement, à l'actuelle majorité confédérale

Lui demande d'avoir en vue, au-dessus de toute considération partisane, les mêmes soucis supérieurs de puissance et de cohésion du syndicalisme ouvrier de la **Confédération Générale du Travail**

Cette page peut être affichée en timbrant au tarif local.

FORCE OUVRIÈRE

DÉFEND LA **C.G.T.** CONTRE TOUTE EMPRISE POLITIQUE

LA MINORITÉ CONFÉDÉRALE S'AFFIRME

POUR une politique cohérente des salaires
POUR s'inscrivant dans des mesures d'ensemble
POUR l'aide américaine à la France sans
atteinte à la souveraineté nationale



Au C.C.N. — On reconnaît nos camarades Capocci, Brisset et Patou.

DEFENSE DE LA TRADITION

par **Léon Jouhaux**

Le Comité confédéral national n'a pas abouti et ne pouvait pas aboutir, comme certains l'espéraient et le croyaient, à la scission au sein de la Confédération Générale du Travail, jamais, en ce qui nous concerne, nous ne prendrions la responsabilité de diviser les travailleurs quand les circonstances nationales et internationales offrent autant de dangers pour les libertés publiques et la paix.

Mais il est bien évident que la collaboration entre les différents éléments du mouvement ouvrier suppose un égal respect des convictions de chacun et l'exclusion de toute mesure de brimade à l'égard de ceux qui pensent différemment de la majorité. Ceci exige que la liberté de pensée, qui est un des principes essentiels de la dignité humaine, soit respectée dans notre mouvement ouvrier.

Le mouvement syndical doit se déterminer lui-même, à-t-on dit souvent. Il ne le peut que dans l'indépendance de ses membres, dans la liberté de leur opinion, qui est la base de tout développement de l'esprit critique et sans laquelle toute décision ne serait que le reflet d'une décision imposée.

C'est la tradition syndicale qui a fait de notre mouvement ce qu'il est ; nous devons la défendre et nous efforcer d'en assurer la pérennité.

Cela est nécessaire plus qu'un jamais. Et, plus qu'un jamais, il est indispensable que ceux qui ont des responsabilités dans la Confédération Générale du Travail reconnaissent la primauté de l'intelligence et de la raison, car la discipline ne vaut que si elle est librement consentie.

Vous trouverez à la page centrale de

FORCE OUVRIÈRE

Les résolutions présentées par L. JOUHAUX,
R. BOTHEREAU et COCHINARD
au Comité Confédéral National.

DANS la salle de la Maison des Syndicats, rue de la Grange-aux-Belles, se tenaient, mercredi et jeudi, les sessions du Comité confédéral national. Les débats, portant principalement sur les salaires, les prix, minimum vital et plan Marshall, furent parfois passionnés et tumultueux.

Sur ces différents points, et sur l'orientation syndicale, les majoritaires adoptant souvent des positions parallèles à celles du parti communiste, amenèrent une réplique catégorique et unanime de la minorité. Se groupant autour de nos camarades de « F.O. » elle bloqua ses voix au cours des votes qui sanctionnèrent les diverses positions qui se firent jour.

Préside par Rius (Agriculture), assisté de J. Forquy (Hte-Garonne), et de Soler (U. de Constantine), la première séance débuta par le rapport de Le Brun, sur les salaires et les prix.

Le C.C.N. extraordinaire du 12 mars 1947 ayant voté une résolution traitant particulièrement les questions du minimum vital à 7.000 fr. de l'obligation d'un prime à la production et au rendement, de la révision des prix par trop élevés, de la lutte contre les spéculateurs et de la mise au travail des ouïes, le rapporteur démontra comment tous ces points furent traités dans les mois passés.

S'attaquant plus particulièrement à la hausse alimentaire croissante due à l'insuffisance des produits agricoles et au développement de l'inflation, il en vint aux accords C.G.T.-C.N.P.F. et à l'action du gouvernement en cette matière. Il évoqua également la publication des trains de hausse des 17 et 25 octobre, et le retrait de la C.G.T. du Comité national des prix. La partie alimentaire du minimum vital et sa partie non alimentaire ayant chacune augmenté de 30 % du 1^{er} juillet au 12 novembre.

Sur ces exposés, la discussion générale s'ouvrit. G. Arrachard (secrétaire de la Fédération Alimentaire-Bordeaux), étudiait les problèmes développés par Le Brun, et prononça pour la réévaluation du minimum vital.

Le rétablissement de la hiérarchie en fonction de ce minimum, la révision des salaires tous les

trois mois sur la base du coût de la vie, la fixation de l'abaissement à la base sur le minimum vital.

A Arrachard succédait Noël (Haut-Rhin), qui donna des précisions sur l'augmentation des taxes, consécutive aux récents décrets de hausse, et Joris (Economie nationale) qui préconisa la réforme fiscale, la réforme administrative, l'application du Plan Monnet, l'ob-

Nos camarades de province réagissent violemment

Notre camarade Lelièvre, de la Manche, vient ensuite à la tribune et intervient violemment dans une longue critique de la politique agricole.

Cette politique dont le monde paysan a totalement bénéficié souligne particulièrement les sacrifices financiers des ouvriers. Ces sacrifices doivent être partagés également par les paysans. Mettant en relief la hausse des produits alimentaires dont le coefficient écrase celui des salaires, il donne en exemple la protestation de son Union départementale lors de la hausse du prix du lait, cette hausse ayant eu pour conséquence l'augmentation du coût de la viande. Il proteste contre l'action néfaste des dirigeants de la C.G.A. et leur politique en matière d'augmentation des prix.

En conséquence, il préconise :

La taxation de tous les prix, le droit de réquisition accordé aux pouvoirs publics, la consécration des pouvoirs des Comités d'assainissement des marchés, la limitation des intermédiaires, la mise en valeur des terres incultivées. Pour ce faire, il demande au

Bureau confédéral d'intervenir auprès du gouvernement.

Évoquant les grèves de mécontentement qui se produisent d'instinct dans les départements, il demande au Bureau confédéral de prendre toutes ses responsabilités.

La séance matinale touche à sa fin et c'est encore un de nos camarades, Puzos (U.D. de Maine-et-Loire), qui interviendra et clôturera ce premier débat.

Comme Lelièvre, il précise l'accroissement de la misère, du nombre des profiteurs, et la gravité du problème financier.

Cette gravité est due au nombre pharamineux de billes en circulation qui affaiblit l'économie budgétaire, à la course aux ministères d'aide par la politique, à l'augmentation des parasites dans l'armée.

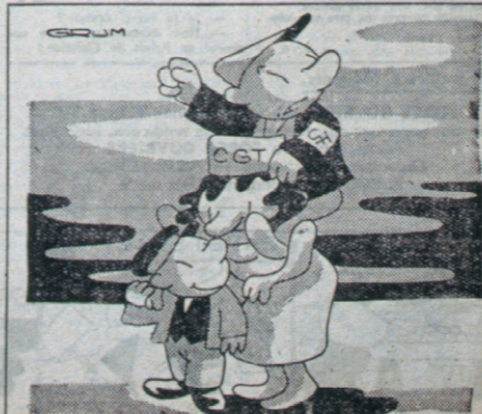
« Il faut conjurer le mal », dit-il, et en substance demande au Bureau confédéral de lutter pour la réduction des crédits militaires.

Il s'élève contre la fiscalité présente et préconise la généralisation à l'ensemble du territoire, de la grève de l'impôt, le dégrèvement pour les salaires, et l'application rapide d'un plan de fiscalité.

Quant à la politique agricole, il dénonce les campagnes démagogiques des partis vis-à-vis de la paysannerie. Exigeant une politique de fermeté, il ne veut pas toutefois dresser les ouvriers contre les paysans, mais veut empêcher les surchères tout en fournissant les outils indispensables au relèvement agricole.

Parlant des rapports directs entre les coopératives de production et de consommation (auxquelles participeraient les comités d'entreprise).

(Voir suite à la page centrale).



— La majorité m'écrase...
— Mais la mine la soutient.

1947: L'UNITÉ SYNDICALE SE BRISE

Au Comité confédéral de la CGT des 12 et 13 novembre 1947, Léon Jouhaux ne peut empêcher la majorité de condamner le plan Marshall, ni que Frachon et ses amis décident d'une consultation à entreprendre au niveau des entreprises, parmi les travailleurs syndiqués ou non, pour lancer une grande grève revendicatrice.

Le 27 novembre 1947, Frachon constitue un Comité national de grève à la CGT, avec 20 fédérations à direction communiste. Une vague de grèves s'abat alors sur le pays: mines, métallurgie, cheminots, EDF.

Ces grèves, d'une grande violence, politiques autant que professionnelles, deviennent vite purement politiques.

Finalement, en décembre, la grève échoue et le Comité national de grève lance l'ordre de reprise générale du travail. Mais quelque chose est brisé à la CGT.



Troisième année. — N° 914

GRENOBLE

40-42, avenue Alsace-Lorraine

PARIS

79, avenue des Champs-Élysées

Rayon d'action. Ain. Hte-Savoie. Savoie. Htes et Basses Alpes. Vaucluse. Ardèche. Drôme. Isère

ABONNEMENTS

3 mois : 350 francs — 6 mois : 650 francs

Un an : 1.250 francs

O. C. P. 1930-30 LYON

1 2 3 4 5 6 8 9 10

LE DAUPHINÉ

• Téléphone :
05 (Lyonnes)

Grand Quotidien d'Information des Alpes

75.000 GREVISTES L'Italie de A MARSEILLE la guerre

2.000 tonnes de viande et 2.000 tonnes d'oranges menacent de pourrir dans le port

Feudi Mariage royal

Batailles rangées dans Grève générale

Marseille, 16 novembre. — Le calme règne à Marseille, mais un calme lourd de tension et non une détente.

Depuis 48 heures pas d'incident à signaler. Mais le nombre des grévistes s'est accru. On les évalue aujourd'hui à 75.000.

Aux ouvriers des entreprises qui avaient débrayé le premier jour et dont aucune n'a repris le travail, sont venus s'ajouter les employés des compagnies de tramways et d'autobus. Les rues sont à peu près vides. Seules circulent de temps à autre des patrouilles de police dont les effectifs ont encore reçu d'importants renforts.

Le côté le plus grave de la situation, c'est la question du ravitaillement. Depuis que les dockers ont cessé le travail, d'énormes stocks se sont accumulés dans le port, notamment 2.200 tonnes de viande congelée et 2.300 tonnes d'oranges qui menacent de pourrir d'autant plus vite que les installations frigorifiques sont également paralysées.

L'intervention de la Marine nationale a permis le débarquement de quelques dizaines de tonnes de blé et d'agrumes. Mais le syndicat des dockers proteste et lance un appel à la grève de solidarité à tous les ports de France. Seuls jusqu'à présent ceux de Sète, Ajaccio et Bastia ont répondu en cessant le travail.

Pour éviter l'encombrement et la perte de denrées périssables, le Gouvernement a demandé aux exportateurs algériens de cesser toute expédition vers la métropole.

RAFLES MONSTRES

Le maire, M. Carlini, qui a repris possession de son poste, a publié un communiqué dans lequel il déclare : « La population marseillaise endeuillée, déplore les violences dont ont été victimes des citoyens et des élus. Certains voudraient répondre à ces brutalités par les mêmes procédés. »



Pilotant son avion personnel, le Roi Michel de Roumanie a fait escale au Bourget, accompagné de sa mère, la reine Helena. Ils vont assister au mariage de la princesse Elizabeth. Sur l'aérodrome, ils sont reçus par la comtesse d'Aoste (à gauche). La presse anglaise parle d'un mariage possible entre le Roi Michel et la princesse Margaret - Rose, sœur d'Elizabeth.

HUIT JOURS AVANT GEORGE VI

Le Premier Attlee

DU BLÉ RUSSE POUR NOËL ?

Rome
ouvert
tes ser
en jour
le la
tentats

C'est
les, qu'
ves éch
vahi et
des pa
pari d'
pes se
et au f
niers a
rafales
police
forts,
n'aurai
nombre
lever d
blanc
gagné
commu
interro

On a
Bari où
été dé
ont l'on
blessés.

A Cr
attaqué
de droi
bombe

" A M
tes qui
de l'Ue
cuelHis
instant
tiré éta
sur le

A Pe
bombe
niste
ont été
De m
rente, g

Rome
barrere
dans le
stant
ce int
ues ma
Pour m

LIQUE

du Sud-Ouest

ormation de la Démocratie

Mercredi 19 Novembre 1947

Quatrième année
— N° 1.006 —

SOLEIL :

Lever 7h 8
Coucher 16h 8

Le Numéro :

5 FRANCS

LUNE :

N.L. le 19
P.Q. le 20

ABONNEMENTS :

Trois mois 235^{fr}

Six mois 430^{fr}

Un an 1.130^{fr}

Chang. d'adresse : 10^{fr}

C.P. : 125.844, Bordeaux

BORDEAUX : 10, RUE PORTE-DIJEUX, 10

TELEPHONE — JOUR : 60.04 - 60.05 - 60.06 - 85.203 - 85.204

NUIT : Rédaction 60.04 - 60.05 - 887.28 — Expédition 60.06

PARIS : 21, BOULEVARD MONTMARTRE, 21

terait pouvoir

RE ANTITUBERCULEUX
M. VINCENT AURIOL



Photo FRANCE-PRESSE

ale, a présenté le modèle du nouveau
cent Auriol, président de la République.
travail, assistant à la présentation.

Les grèves s'amplifient dans les usines et la métallurgie

Trente mille métallurgistes en grève chez Renault

Les stocks de farine s'épuisent à Paris et déjà
un certain nombre de boulangeries n'ont pu
satisfaire leur clientèle

Paris, 18 novembre. — L'agitation sociale s'est aggravée sensiblement mardi matin.

Les 30.000 métallurgistes de chez Renault ont été mis en grève par le vote à mains levées des délégués d'atelier, réunis mardi matin, à 9 heures. C'est par 1.500 voix que la cessation de travail a été décidée.

On signale, en outre, des mouvements au usines Roser et à la Fonderie Jacques, à Saint-Denis; aux Etablissements Aërazur et Tungram, à Gennevilliers aux Hélices Ratier, à Montrouge et à Courbevoie.

A Toulon, 8.000 ouvriers ont interrompu le travail lundi, entre 17 et 18 heures, et un cortège a parcouru la ville, réclamant la démission de la municipalité.

Les Forges et Chantiers de La Ciotat et de la Seyne sont également en grève.

La grève s'étend actuellement aux usines Gnome et Rhône et

Panhard où le travail est complètement arrêté.

Chez Hotchkiss, l'arrêt est partiel.

Chez Citroën, après la grève totale déclenchée mardi matin, à 11 heures, l'activité a repris partiellement au début de l'après-midi.

Meunerie

Le conflit est toujours au point

mort, à Paris, et les stocks de farine s'épuisent. Déjà, un certain nombre de boulangeries n'ont pu satisfaire leur clientèle lundi soir.

Les ouvriers transporteurs de farine viennent également de se mettre en grève.

Afin d'assurer les transports les plus urgents, l'armée a mis à la disposition de l'administration des camions et 400 hommes.

82.000 MINEURS EN GRÈVE dans les houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais

Lille, 18 novembre. — Selon une évaluation de la direction générale des houillères nationales, à Douai, 72 % des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, soit environ 82.000 mineurs sur 114.000 ouvriers libres étaient en grève mardi matin.

Grève d'avertissement
des ouvriers minotiers du Nord

Lille, 18 novembre. — Au cours d'un meeting tenu lundi soir, les ouvriers minotiers du Nord ont décidé de déclencher une grève d'avertissement, mardi, à 15 heures.

Le Syndicat des ouvriers minotiers demande une augmentation de 7 francs de l'heure, à partir du 1er juillet dernier, sur la prime d'assiduité et de 10 francs de l'heure sur la prime de panier, à partir de la même date.

En outre, une augmentation gé-

nérale des salaires de 20 % et une augmentation de 20 % de la prime de panier devront intervenir à dater du 20 octobre.

Vers la réquisition
des Grands Moulins
de Paris

Paris, 18 novembre. — M. Ramadier qui hésitait jusqu'ici à faire évacuer les Grands Moulins occupés par les minotiers grévistes, va être amené probablement à les réquisitionner, à la suite d'un incident qui s'est produit mardi matin.

Un boulanger parisien, muni d'un bon d'enlèvement de farine, s'est, en effet, présenté aux Grands Moulins de Paris où le piquet de grève a refusé la sortie de la farine.

EMBLÉE NATIONALE ENTS DÉBATS énements de Marseille

an ce de mardi après-midi, ouverte à
dis selon des interpellations sur les

circuler sans le visa préalable
du parti communiste.

Et M. Depreux annonce que
le Parquet général d'Alx vient
d'adresser au garde des sceaux
un télégramme demandant la

ancien maire de Marseille, exposa

AMBASSADEUR ET DÉCUSTATEUR

FORCE OUVRIÈRE

C.G.T.

DÉFEND LA CONTRE TOUTE EMPRISE POLITIQUE

Plus que jamais une FORCE

250 délégués de France et d'outre-mer
mandatés par les groupes F. O.
affirment publiquement l'existence
du syndicalisme indépendant



On reconnaît de gauche à droite nos camarades Klein, Baillet, Neumeyer, Veillon, Gyssé.

Unité dans la confiance

par L. JOUHAUX

Le mécontentement qui s'est manifesté dans beaucoup de milieux de la C.G.T. risquait de devenir un élément de désordre, de confusion qui, dans les circonstances actuelles, prenait un caractère de gravité exceptionnelle.

C'est pour clarifier cette situation que s'est tenue la conférence de « Force Ouvrière ». Elle a abouti à mettre en relief un certain nombre de points de malaise auxquels il convient d'apporter des remèdes. Ceux-ci résident surtout dans l'application des méthodes démocratiques pour l'orientation et la direction du mouvement ouvrier.

La démocratie ne suppose pas seulement d'être érigée en doctrine et de servir de plateforme de propagande.

Elle réclame d'être appliquée.

C'est ce que tous les camarades présents à la conférence de « Force Ouvrière » et qui ont pris la parole ont réclamé avec force. C'est d'ailleurs de cette façon qu'on évitera la scission et qu'on rétablira le coude à coude absolument indispensable à la défense de tous et à la sauvegarde des libertés publiques.

Nous pouvons dire que cette conférence a sauvé l'unité. Mais cette unité ne vaudra que si, à sa base, s'établit la confiance réciproque.

La conférence l'a une fois de plus indiqué. La Confédération générale du Travail ne peut pas méconnaître les nécessités politiques et l'obligation de passer contrat avec tous les groupements de gauche lorsque les circonstances l'exigent. Mais son intervention n'est, dans ce cas, déterminante qu'autant qu'elle conserve une égale indépendance à l'égard de tous les partis.

QUAND Daladier, quand Vichy, quand la Gestapo entendaient poursuivre de leur hargne le syndicalisme, l'agression était signée et caractéristique. Aujourd'hui, l'attaque pour être plus insidieuse n'en est pas moins grave, au contraire.

Nous n'avons jamais entendu laisser à Vichy et à ses hommes le soin de parler au nom des travailleurs. Nous n'entendons pas davantage, aujourd'hui, laisser au seul parti des « masses » le monopole de la classe ouvrière et son expression organisée : la C.G.T. La C.G.T., c'est une maison vieille de 50 ans, qui a résisté jusqu'aux attaques d'où qu'elles viennent. C'est la maison de nos travailleurs, sans distinction de confession ou d'opinion politique.

Une fois encore, devant la tempête, une équipe s'est dressée, sans souci des dangers et des injures. Il est bien dans la tradition du syndicalisme français que toujours, au moment du danger, se dresse à point nommé une poignée d'hommes libres. Poignée hier encore, aujourd'hui une force qui compte le nombre et la qualité.

Voilà ce que représentait la conférence nationale des groupes F.O. des 8 et 9.

Cette conférence était attendue par tous nos militants. Elle ne s'est pas tenue à la

JAMAIS peut-être plus qu'aujourd'hui le syndicalisme n'a été menacé. Certes, tout au long des cinquante dernières années du mouvement ouvrier les assauts n'ont pas manqué pour investir, asservir ou mettre sous le boisseau l'organisation syndicale, cet outil unique et irremplaçable de la libération économique des travailleurs. Mais l'assaut que nous avons à subir depuis la libération dépasse singulièrement en violence et en subtilités tout ce que nous avons pu enregistrer jusqu'alors.

« sauvegarde » entre deux portes. Nous ne l'avons entourée d'aucun mystère. Forts de notre bon droit, de la justesse de notre combat, dédaigneux des « avertissements » comme des « invitations », c'est en militants soucieux uniquement des intérêts de la classe ouvrière que nous avons débattu librement entre nous les divers aspects que revêt le syndicalisme présent.

Nous n'avons pas sollicité toute cette publicité autour de nos travaux, nous en remercions nos confrères, sans être dupes toutefois des mobiles qui ont pu motiver certaines informations sensationnelles. Une certaine bonne foi a néanmoins été de mise pour la présentation de nos travaux et, si quelques erreurs ont pu se glisser, elles ont été involontaires.

De l'enthousiasme ? De l'ardeur ? Les militants réunis là en apportent à revendre. La plupart jeunes, quelques-uns très jeunes, ils apportent un vivant démenti à ceux qui affirment que la notion du syndicalisme indépendant est périmée.

Et au moins, ici, on ne venait pas « aux ordres » ! Les divergences existaient, se faisaient jour à la tribune, mais elles ne portaient que sur la tactique, ou sur telle ou telle considération du programme économique. Jamais aucun des orateurs ne séparait dans son esprit la lutte de tendance de la lutte pour les revendications. Tant il est vrai que cette indépendance du mouvement syndical, pour laquelle nous combattons, n'a de sens que pour rendre aux travailleurs la liberté entière dans l'action.

TENDANCE OU FRACTION ?



— Je vous fais mal ?
— Non, mais c'est votre acie qui m'agace.

FORCE OUVRIÈRE

C.G.T.

DEFEND LA C.G.T. CONTRE TOUTE EMPRISE POLITIQUE

LE SYNDICALISME LIBRE

PREND SES RESPONSABILITES

PAS D'EQUIVOQUE !

par **Léon JOUHAUX**

ENTRAINE dans une sorte de vertige, soucieux sans doute de répondre à ce qu'il croit être l'opinion et la demande publiques, le gouvernement fait voter, en ce moment, des lois d'exception. Ainsi, détachant ses pouvoirs d'une assemblée constitutionnelle, le gouvernement se retourne vers cette Assemblée pour lui demander de couvrir son action selon une législation d'urgence. Ce faisant, il argue de la nécessité de garantir la liberté du travail.

La liberté du travail, la liberté syndicale, nous avons autant et sans doute plus que quiconque, la ferme volonté de les faire respecter. Nous considérons comme intolérables les actes de violence, les sabotages revêtant un caractère d'agitation bien éloigné de la véritable défense des droits imprescriptibles de la classe ouvrière. Cependant, l'action qui doit être menée contre les auteurs d'attentats, contre ceux qui veulent créer un climat de violence ne justifie pas les lois d'exception restreignant les droits syndicaux.

La République est un régime de liberté et un gouvernement républicain n'a pas le droit d'ouvrir la porte à l'arbitraire. Dire que le droit de ne pas faire grève égaie le droit de faire grève, c'est en vérité poser fort mal le problème. L'organisation ouvrière ne peut pas, ne doit pas se laisser dépouiller du droit qui lui appartient de se déterminer elle-même. Le pouvoir de décision est détenu par les majorités qui s'expriment. A l'appui de cela, nous avons demandé et continuons de demander aux travailleurs de se prononcer et, pour que la liberté soit effectivement assurée, nous avons réclamé l'obligation de voter à bulletins secrets. De cette manière, les questions clairement posées, la classe ouvrière fera connaître son opinion et cette opinion sera respectée.

Nous savons d'ailleurs que les lois d'exception ne valent pas seulement pour le moment où elles sont votées. Nous le savons par expérience personnelle.

En 1901, lorsque je fus condamné et jeté en prison cellulaire, j'avais été arrêté pour des actes politiques qui n'avaient aucun rapport avec les événements de 1893-1894 et cependant, c'est en vertu des lois de 1893-1894 votées elles aussi par un Parlement dans un moment d'affolement que je subis ma condamnation. Ceci est un exemple personnel. Il en existe des centaines d'autres.

Les lois d'exception de cette époque ont connu l'opprobre républicain unanime. Elles sont devenues, dans le vocabulaire courant, les « lois scélérates ». Nous disons qu'elles sont incompatibles avec un régime républicain. Valant non seulement pour le présent mais aussi pour l'avenir au hasard des gouvernements qui se succèdent, elles valent alors selon l'interprétation de ceux qui les appliquent. Elles ouvrent la porte à la réaction.

L'agitation systématique, les agissements criminels portent gravement atteinte au mouvement ouvrier et au régime.

Nous ne pensons pas qu'il était nécessaire de recourir à une juridiction nouvelle pour y mettre fin. La justice est armée contre tous ces délits.

La liberté syndicale, c'est-à-dire la faculté que possèdent les syndicats de se déterminer eux-mêmes doit être assurée par le libre exercice des règles que l'organisation ouvrière s'est elle-même données.

SOMMAIRE

PAGE 2 :

Les traîtres et les briseurs de grèves
par **A. CHARLOT.**

PAGES 4 et 5 :

Le Cartel des Services publics continue
par **P. MEUNEYER.**

Nous restons dans la véritable tradition syndicale
par **A. BOUZANQUET.**

Notre crime : défense de l'indépendance du syndicalisme
par **G. DELAMARRE.**

et les communiqués du groupe central
par **F. O. 4.**

Ayant été à l'origine
des conversations

Il entend les poursuivre

Inlassablement et par-dessus tout servir les intérêts des travailleurs, inséparables de l'intérêt national, l'équipe groupée sous l'égide de « Force Ouvrière » n'a pas d'autre but, pas d'autre ambition.

Contre vents et marées, elle poursuit sur le chemin qu'elle s'est tracé.

Sans doute aura-t-on compris tout le sérieux, tout le sens et toute la portée de son action en voyant intervenir comme ils l'ont fait les membres de la minorité du Bureau Confédéral quand, la situation étant tendue à l'extérieur, et devenue périlleuse et quasi sans issue, ils prirent, au cours de la journée de samedi, l'initiative d'amorcer les contacts par lesquels les grèves pouvaient trouver leur solution.

Ils ont eu le souci d'éviter l'épreuve de force qui allait opposer les travailleurs en grève aux volontés du gouvernement.

L'histoire des laborieuses négociations de la journée de samedi, de la nuit du samedi au dimanche et de la journée de dimanche n'a pas d'autre origine que notre initiative.

Nous avons partiellement échoué et nous le regrettons.

Nous avons cependant réussi à obtenir des satisfactions dans le sens des revendications formulées par le Comité Confédéral National.

Au bilan de nos interventions figure notamment la

promesse que les décisions à intervenir à la suite d'un examen d'ensemble des données de l'équilibre économique auront, pour les salaires, effet à partir du 1^{er} décembre. Et, sans que nous ayons à nous en attribuer tout le mérite, sûrement faut-il voir à la lumière d'un climat de possible détente l'amenagement des menaces d'une législation d'exception dont

R. BOTHEREAU.

(Voir suite page 2.)

SACRE MINORITE



— Encore une tôle où il y a quatre-vingt-dix pour cent de jaunes !

A NOS MILITANTS « F. O. »

PAR la volonté de militants syndicalistes au service d'un parti politique notre pays a vécu des heures tragiques.

Surestimant son influence, le parti communiste a voulu s'essayer à l'assaut du pouvoir en prenant appui sur un mouvement syndical qu'il croyait avoir entièrement en main.

C'est le droit d'un parti de viser le pouvoir. C'est le devoir du syndicalisme de ne servir de tremplin à aucun parti.

Certes les revendications des salariés sont justifiées, certes la grève avait un support économique, mais son objectif à peine voilé était politique. Il s'agissait de donner suite aux directives du Kominform et de confondre sous la même étiquette « d'Américains » tous ceux qui se tiennent en dehors de l'orthodoxie orientale.

La grève aujourd'hui est encore en cours. Mais déjà est levé le voile de confusion qui pesait sur les yeux de trop de travailleurs. La clarté s'est faite et chacun sait à quoi s'en tenir sur les dangers que

fait courir au syndicalisme le manque d'indépendance de certains de ses dirigeants.

Nous remercions les militants « F. O. » méconnus, calomniés, injuriés et parfois plus malmenés encore, pour la position claire qu'ils ont su prendre et pour leur attitude courageuse, pour leur compréhension des véritables intérêts ouvriers.

Nous les remercions d'avoir contribué à lever l'hypothèque de peur qui pesait sur trop de syndicats non assez affirmés leurs positions.

Nous leur demandons de poursuivre leur effort, d'être plus encore, s'il se peut, les artisans actifs du redressement du syndicalisme confédéral dans la voie de l'indépendance et de la liberté.

Nous leur demandons de se proposer pour prendre partout où il se peut les postes de direction syndicale. Nous leur demandons d'assumer toutes leurs responsabilités militantes au service de la classe ouvrière, pour la défense des intérêts ouvriers.

Merci, courage et confiance, camarades « F. O. » !

FORCE OUVRIÈRE

La Conférence Nationale réunie les 18 et 19 décembre 1947 à Paris

s'adresse aux travailleurs

Confirmant son précédent manifeste des 8 et 9 novembre, renouvelle son attachement à l'indépendance du mouvement syndical à l'égard de tous les partis politiques et de tous les gouvernements, quels qu'ils soient, ainsi que son souci d'une véritable démocratie à tous les échelons de la Centrale syndicale :

Constate que son appel en vue de maintenir l'unité ouvrière n'a pas été entendu par la majorité, qui a violé elle-même ses propres décisions du Comité confédéral des 12 et 13 novembre.

Ces décisions prévoyaient, en effet, la consultation jusqu'au 15 décembre des travailleurs organisés et des inorganisés sur les moyens d'action à adopter pour faire aboutir les revendications posées, le C.C.N. du 19 décembre devant seul prendre les mesures conformes à l'opinion des travailleurs démocratiquement consultés.

Les ordres de grève, lancés immédiatement après le C.C.N., par certains syndicats, Fédérations ou Unions départementales, l'ont été dans le mépris le plus total de la démocratie syndicale et souvent contre la volonté de la majorité des travailleurs.

En conséquence :

La Conférence approuve pleinement l'action de la minorité du Bureau confédéral, agissant en plein accord avec le groupe central FORCE OUVRIERE et les démarches effectuées pour obtenir une solution conforme aux véritables intérêts des travailleurs et mettre ainsi fin à des conflits préjudiciables au redressement économique du pays ;

Elle fait siennes les différentes déclarations du groupe central FORCE OUVRIERE, qui ont permis, à un moment décisif, de redonner confiance à de nombreux salariés ;

La Conférence rejette les accusations calomnieuses lancées par les dirigeants majoritaires de la C.G.T. contre les militants qui se réclament de FORCE OUVRIERE ;

Elle constate, au contraire, que, malgré le solennel avertissement adressé au C.C.N. par la minorité, la majorité confédérale, pour des fins étrangères au syndicalisme, n'a pas hésité à lancer la classe ouvrière dans une aventure qui ne pouvait que rompre l'unité syndicale.

La Conférence s'incline devant les manifestants tués au cours des récentes grèves. Mais elle dénonce et condamne les sévices et les actes de violence graves commis envers des ouvriers qui, usant de leur droit le plus strict de travailleurs, s'étaient prononcés contre la grève politique.

De telles exactions risquent de déshonorer le mouvement syndical si elles étaient passées sous silence.

La Conférence portera devant l'opinion publique le dossier qu'elle a constitué sur ces faits.

Elle salue la combativité et le courage des travailleurs qui, même trompés par certains de leurs chefs, se sont admirablement comportés dans une bataille malencontreusement engagée.

Consciente de la valeur qui s'attache à l'unité syndicale, mais constatant que cette unité est d'ores et déjà brisée par des départs massifs dus à la politique pratiquée par les éléments majoritaires ;

Constatant également que les éléments minoritaires du Bureau confédéral risquent, dès maintenant, de n'être plus que des otages au sein de l'organisation ;

La Conférence considère que la véritable Confédération Générale des Travailleurs continue en dehors de l'organisation existante, qui n'a plus de la C.G.T. que le nom, puisqu'elle a violé délibérément ses propres statuts et bafoué les véritables principes du syndicalisme traditionnel ;

Tirant les conséquences logiques de cette situation, qu'elle n'a pas voulue et qu'elle a tout fait pour éviter, la Conférence FORCE OUVRIERE :

Demande à tous les militants responsables de constituer sans délai l'organisation sur le plan des syndicats, des Unions départementales et des Fédérations, afin de préparer, dès que possible, un congrès constitutif de la véritable Centrale confédérée de tous les travailleurs ;

Demande à ses camarades du Bureau confédéral de démissionner de leurs poste ;

Charge le groupe central FORCE OUVRIERE d'assurer provisoirement la direction du Mouvement et de prendre tous les contacts nécessaires en vue de réaliser le rassemblement le plus large.

..

L'organisation FORCE OUVRIERE affirme sa volonté de conserver à son compte, pour le faire triompher et appliquer intégralement, le programme constitutif qui fut celui de la vieille Confédération Générale du Travail, dont elle se déclare la véritable continuatrice.

L'organisation FORCE OUVRIERE affirme son inébranlable hostilité à toute instauration du pouvoir personnel ; par sa puissance et ses réalisations, elle saura faire échec à toute tentative de cet ordre.

Consciente des dangers qui menacent la paix internationale, l'organisation FORCE OUVRIERE exprime son opposition à la politique de blocs antagonistes dont la France constitue l'un des enjeux ; elle estime que tout doit être mis en œuvre pour opérer un rapprochement économique entre toutes les nations, condition indispensable à la paix mondiale.

..

L'organisation FORCE OUVRIERE lance solennellement un appel à tous les travailleurs de France et d'outre-mer pour adhérer au Mouvement et réaliser ainsi l'unité véritable et féconde de tous les ouvriers, employés, agents de maîtrise, techniciens, fonctionnaires, agents des services publics, travailleurs agricoles, ingénieurs et cadres, dans une grande et puissante Confédération syndicale qui sera LA VERITABLE CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL, déterminant elle-même, et elle seule, son action, librement et démocratiquement, sur les plans revendicatif et gestionnaire, pour l'émancipation totale des travailleurs.

En libérant le Mouvement syndical français de toute emprise politique, l'organisation FORCE OUVRIERE, fidèle à l'idéal de fraternité humaine, salue tous les travailleurs du monde qui luttent également pour leur affranchissement.

FORCE OUVRIÈRE

POUR LA LIBERTÉ ET L'INDÉPENDANCE SYNDICALE

AU SERVICE DES TRAVAILLEURS NOUS CONTINUONS LA C.G.T.

Tous à l'œuvre !

LES membres minoritaires de la Confédération Générale du Travail, groupés sous l'égide de « Force Ouvrière », ont, au cours de la Conférence nationale, réunie à Paris les 15 et 16 décembre 1947, décidé de demander aux camarades Léon Jouhaux, Robert Bothereau, Albert Bouzanquet, Pierre Neumeyer, Georges Delamarre de démissionner du Bureau confédéral.

En militants disciplinés, ils ont remis leur démission, vendredi après-midi, au deuxième secrétaire général de la C.G.T., Benoit Frachon.

Ils ont été amenés à accomplir cet acte à la suite d'un achèvement de circonstances dont voici un bref résumé :

Les travailleurs des groupes « Force Ouvrière », au cours de la Conférence nationale des 8 et 9 novembre, avaient affirmé et renouvelé leur attachement à l'indépendance du mouvement syndical à l'égard de tous les partis politiques et de tous les gouvernements, quels qu'ils soient. Devant le départ de militants syndicalistes, devant le départ massif des syndiqués eux-mêmes, ils leur avaient demandé de rejoindre les groupes « Force Ouvrière ». Ils avaient également considéré que tous les efforts devaient être faits à l'intérieur de la Confédération Générale du Travail pour lui donner son caractère d'indépendance.

Le Comité Confédéral National qui a suivi cette Conférence, nous avons été amenés à préciser notre position en face des propositions faites par les majoritaires, qui préconisaient une large consultation des travailleurs, syndiqués ou non, pour définir l'orientation et l'action de la C.G.T.

C'est un nouveau Comité Confédéral National, qui devait se réunir le 19 décembre, qui devait prendre les décisions émanant de cette consultation. Les mouvements de grève déclenchés dès le lendemain du Comité Confédéral National et les conditions dans lesquelles se sont déroulés ces mouvements ont, en violation des décisions prises, supprimé les consultations prévues.

Considérant que la défense des intérêts des travailleurs n'est plus possible dans le cadre d'une Confédération qui ne permet pas la libre expression des syndiqués, la Conférence nationale de « Force Ouvrière » a décidé que nous devions reconstruire un mouvement syndical indépendant.

Ce mouvement syndical, reprenant la tradition de la vieille Confédération Générale du Travail, permettra aux travailleurs d'affirmer à travers leurs Syndicats, leurs Unions départementales et leurs Fédérations, que la tradition d'indépendance, de liberté est le plus sûr garant de la défense de leurs intérêts. Ils continueront les conquêtes économiques qu'ils ont entreprises depuis la libération.

Le groupe central « Force Ouvrière » appelle tous les travailleurs au regroupement de leurs forces. Ils doivent adhérer au mouvement et réaliser l'unité véritable et féconde de tous les ouvriers, employés, agents de maîtrise, techniciens, fonctionnaires, agents des Services publics, travailleurs agricoles, ingénieurs et cadres dans une grande Centrale syndicale que nous reconstituons.

DES MAINTENANT, tous à l'œuvre pour que, librement et démocratiquement, nous puissions affirmer notre présence sur le plan revendicatif et électorale et notre volonté de poursuivre l'action nécessaire pour l'émancipation totale des travailleurs.

LE GROUPE CENTRAL « FORCE OUVRIÈRE »

Vous lirez cette semaine :

Page 2. — Les Propos du Sauvage, par O. CAPOCCI.

Page 3. — Nous ne serons pas complices, par P. MEUMEYER.

Singulière fidélité, par L. FREOUR.

Nous libérerons le syndicalisme, par A. BOUZANQUET.

Page 3. — L'échec des Quatre, par F. CAUSSY.

Pages 6 et 7. — La Conférence nationale « F.O. » et toutes nos rubriques habituelles : juridiques, de la femme, des lettres, etc.



Nos camarades à la sortie de la Conférence « FORCE OUVRIÈRE ». De gauche à droite : CHARLOT, SIDRO, SINOT, DELAMARRE, CARPENTIER, BOTHEREAU, FREOUR, BOUZANQUET, NEUMEYER, BRISSET.

« Nous n'avons pas accepté le rôle d'otages que l'on voulait nous assigner »

UN nouvel acte vient de se jouer du drame confédéral. Nous voulions la reconquête, le redressement, et c'est la séparation.

Il ne s'est pas joué comme nous l'aurions voulu. Mais il était devenu inévitable qu'il en soit ainsi.

La première Conférence nationale des groupes « Force Ouvrière », celle des 7 et 8 novembre, avait décidé d'appliquer les efforts de ses militants et des syndiqués à un redressement à l'intérieur de la C.G.T. pour la soustraire à sa dépendance d'un parti politique. Elle avait voulu que les adhérents de la C.G.T. pussent faire entendre leur voix librement, complètement, par leur consultation universelle, par la pratique du vote à bulletin secret et par la représentation proportionnelle des courants d'opinion ainsi dégagés. Ainsi la démocratie syndicale eût été respectée et, dans son respect, l'unité syndicale sauvegardée.

Mais les événements sont allés vite, très vite. Ils ont entraîné notre syndicalisme dans leur danse échevelée.

On sait suffisamment, pour qu'il ne soit pas utile d'y revenir, comment se sont déclenchées les grèves de novembre. On sait aussi pourquoi. On sait que leurs objectifs ne furent pas exclusivement de défense des intérêts des salariés. On sait que la grande masse des travailleurs se refusa à souscrire aux mots d'ordre de débrayage.

Se soustrayant à ces mots d'ordre, se rebellant contre les décisions des directions

par
R. BOTHEREAU

majoritaires, les syndiqués ont fui la C.G.T., devenue de ce fait réduite dans sa masse, et proportionnellement plus politisée qu'elle ne l'était auparavant.

Avec ces départs massifs tout espoir de redressement

était anéanti et les militants minoritaires ne pouvaient plus se sentir en droit de continuer une collaboration faisant d'eux tout simplement des otages. Ils ne pouvaient pas, par leur présence aux postes de direction, trahir ceux dont ils représentaient les conceptions et qui n'étaient plus dans la C.G.T.

Ils n'ont pourtant pas voulu décider eux-mêmes de leur attitude. Ils ont réuni une seconde Conférence nationale « Force Ouvrière » pour faire le point de la situation syndicale. Cette Conférence leur a demandé de



L'UNITAIRE :

« Contre nous de la tyrannie
« L'étendard sanglant est levé. » (sic).

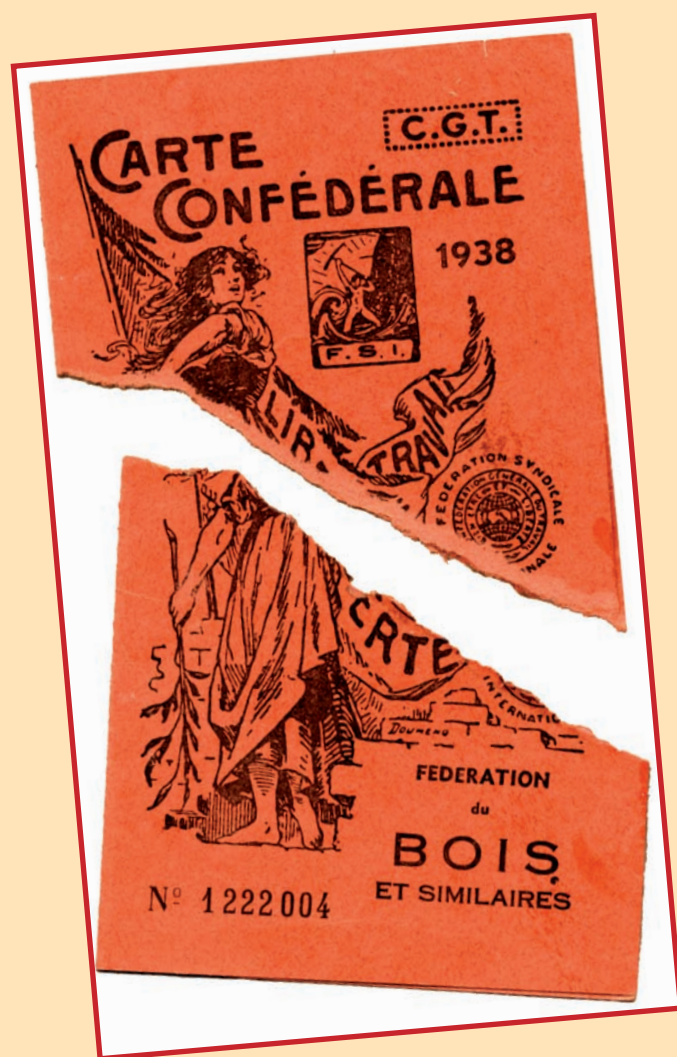
1947: LA TROISIÈME SCISSION SYNDICALE

Les chefs de la minorité de la CGT, c'est-à-dire les dirigeants de Force Ouvrière convoquent, le 18 décembre 1947, une conférence nationale des Amis de Force Ouvrière. Leur but: faire le point, mesurer leurs forces et décider de la marche à suivre. Les militants sont venus de partout. L'heure n'est plus aux illusions et tous prononcent le même réquisitoire: *«Le parti communiste a tué l'unité. Le parti communiste a tenté de tuer notre CGT, notre mouvement syndical».*

A la presque unanimité, les membres de la conférence prennent acte de l'intolérance qui règne dans les syndicats, de **la subordination de la Centrale aux directives d'un parti**, de l'impossibilité de travailler avec les représentants de ce parti.

Enfin, ils reconnaissent la nécessité de quitter une organisation dans laquelle ils ne trouvent plus **ni liberté, ni cohésion, ni fraternité**. L'assemblée des responsables fédéraux et départementaux des groupes «Force Ouvrière» **demande à ses mandataires au Bureau confédéral de la CGT de donner leur démission**. Et dans un manifeste aux travailleurs de France, elle explique sa position et les fait juges de la situation.

Le 19 décembre 1947, Jouhaux, Bothereau, Bouzanquet, Delamarre et Neumeyer vont remettre leur démission à Benoît Frachon, ainsi que les secrétaires de fédération qui les ont suivis. Saillant, tout acquis au communisme, et plusieurs de ses amis, ainsi que Le Brun, ne les suivront pas.



C.G.T.

FORCE OUVRIÈRE

PROGRÈS

LIBERTÉ

CONTRÉ
TOUTE EMPRISE POLITIQUE



La CGT Force Ouvrière

1947



60 ans d'indépendance syndicale

2007



La force intacte

FO

la force syndicale

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141, avenue du Maine - 75680 PARIS CEDEX 14
Tél. : 01 40 52 82 00 - Fax : 01 40 52 82 02 - <http://www.force-ouvriere.fr>